



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

GUIDE

État des flux de trésorerie (EFT)

Avril 2024

1. État des flux de trésorerie

Objet

Ce relevé rend compte de l'État des flux de trésorerie (EFT) de l'institution déclarante, ainsi que de la méthode de calcul utilisée.

Institutions visées

Ce relevé s'applique aux petites et moyennes institutions de dépôts (PMID) de catégorie III.

Fréquence

Mensuelle

Échéance :

Ce relevé doit être produit dans les 14 jours suivant la fin de chaque mois.

Instructions générales

Le formulaire EFT doit être rempli selon les méthodologies et les calculs décrits au chapitre 5 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* (la « Ligne directrice ») de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »). Des instructions spécifiques pour chacun des items requis dans le formulaire se retrouvent dans la feuille « Instructions » du formulaire EFT.

L'Autorité s'attend à ce que les PMID de catégorie III produisent la déclaration de l'EFT. Aux fins de la présente, les entités réglementées par l'Autorité sont collectivement désignées par le terme « institutions ».

Langue

Dans la feuille « Page titre » du formulaire Excel, sélectionner « Fr » pour obtenir la version française du formulaire.